

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 octobre 2023 à 20h00 – salle du Conseil municipal

Convocation du 17 octobre 2023

Présent(e)s : Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Nadine BOUILLON, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Lionel GUIARD, Jean-Pierre GOUDARD, Frédéric CORGIER, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Estelle LECANU, Isabelle GRAMMARE Aurélien DELHOMME.

Absents : Eric BOUHANA, Ludivine CHAUMERON.

Désignation du secrétaire de séance.

Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2023.

Le compte-rendu est approuvé sans modification.

Délibérations

Compte tenu de la présence d'un public venu assister à la délibération concernant le bar l'entre pote. Les deux premières délibérations ont été inversées.

Décision relative à l'avenir du bar l'entre pote

2 solutions ont été trouvées :

- S'associer avec quelqu'un. Cette solution a été écartée par la propriétaire du bar. Cependant il reste possible de monter une association. Réponse de Madame VIVIER : le problème de l'asso c'est qu'elle n'a que la licence III donc c'est non.
- Bail commercial avec clauses résolutoires. Ces clauses sont nécessaires et viendraient s'appliquer en cas de manquement au bail. Il faudrait alors vérifier et constater le manquement. La résolution du bail serait appliquée par un tribunal.

Intervention : Estelle LECANU Guillaume LECANU et Virginier VIVIER. Autorisation bail mais avec la responsabilité des clients. Mme VIVIER veut réunir tous les acteurs du bar.

Délibération bail 3-6-9 à établir avec le centre de gestion et avec des clauses résolutoires : **proposition adoptée à 10 voix et pour 1 abstention.**

Convention pour le remplacement d'EPARI

Il s'agit du raccordement Internet par le câble, assuré gratuitement par EPARI.

EPARI a cédé son activité à la Société Infra Corp. Celle-ci a négocié l'exploitation du réseau à différents opérateurs qui ont fait une proposition tarifaire strictement identique, soit 30€ HT par mois par point de service. Nous avons 3 bâtiments impactés : la mairie, l'Odysée pour la Bibliothèque, et l'école.

Pascale Jomard propose de conventionner pour 1 an avec le Groupe Convergence pour l'Odysée et l'école, groupe qui sera également le fournisseur de la COR. Pour la Mairie, La Cor basculera les accès sur la box Orange utilisée actuellement uniquement pour le logiciel COMEDEC (Etat Civil).

Proposition adoptée à l'unanimité.

Convention SPA et SAUV

La convention avec la SPA nous autorise à leur amener les chiens et chats errants. La tarification est fixe pour 2 ans, soit 760€ par an. De plus, pour les chats, en cas de stérilisation de chats libres, la SPA participera aux frais de stérilisation à 50%.

La convention avec SAUV permet le transport animalier, en cas de nécessité. Le coût est facturé à l'intervention.

Proposition de reconduire ces conventions : : **proposition adoptée à l'unanimité.**

Présentation RPQS 2022

Présentation du rapport annuel (pour l'année 2022) pour l'Assainissement collectif et non collectif.

Assainissement collectif : tout va bien. Les principaux indicateurs sont bons.

Pour le non collectif : taux de conformité des installations vérifiées : 80%.

Concernant les habitations non raccordées à l'assainissement collectif, mais raccordable selon des critères définis par la COR et SUEZ, les habitants ont reçu un courrier de SUEZ demandant de justifier le non raccordement, et les informant d'une pénalité calculée sur les consommations des 2 dernières années si les critères de raccordement à l'assainissement collectif sont justifiés.

Informations diverses

RAS

Droit de préemption

RAS

Informations des commissions communales

26.11 Course d'orientation : manifestation importante nécessitant l'aide de bénévoles pour assurer le parking des véhicules et la préparation de la soupe de légumes. Une association tiendra la buvette tout au long de la journée (Club du Sapin Vert et/ou ASVEL).

Urbanisme

Modification simplifiée du PLU : les documents sont finalisés, la prochaine étape est la consultation des personnes publiques associées, puis l'enquête publique qui va être demandée.

Voirie

Plusieurs lieux et sujets abordés :

- Le Chemin de la Presle va nécessiter des travaux en 2024, un second devis doit être demandé;
- CHALLIERE : un mur qui s'affaisse le long d'un chemin communal : un premier devis d'un montant de plus de 45 000€ a été établi par un maçon. La commune va demander un second devis et un enrochement plutôt qu'un mur en pierres ;
- Il est nécessaire de louer une balayeuse pour nettoyer une partie de nos voiries – voir comment s'arranger avec une commune voisine qui est équipée ;
- La FOND SARDET : trouver une solution pour l'écoulement des eaux pluviales

Bâtiments

- Les toilettes aire de jeu sont à nettoyer ;
- Porte de l'Odysée : le gond Odysée cassé sera remplacé dans la semaine – pour rappel la facture est à envoyer à VHB ;
- La porte de la prison doit être installée dans la semaine également ;
- Location salles : un planning bien chargé

Ecole – différents sujets à discuter :

- Cross de la rentrée : attention aux inscriptions à la cantine ce jour-là
- Conseil d'école est prévu le 09/11 ;
- Montée de la violence : le directeur demande une concertation pour débattre de ce sujet important

Réunion de quartier

- La dernière : FOLLETIERE à CHAPOTON, problème de la vitesse et d'un nid de frelons ;
- La prochaine : LE GOUTEL, date à définir

Les Anciens

- Gouter Intergénérationnel et intercommunal à Lamure, environ 30 participants de GRANDRIS : très bonne ambiance, retours positifs
- Portage des repas : en raison des travaux effectués à la cuisine de l'hôpital de Grandris, c'est l'établissement de Villefranche qui livrera les repas jusqu'à fin novembre.

Date importante

- 20.01.2024 : journée vœux et repas ;
- 11.11.2023 : 11h15 monument aux morts suivi d'un verre partagé ;
- 08.12.2023 : 8h comité des fêtes devant l'Eglise avec les enfants pour la fête des lumières.

Questions diverses

- Le Comité des fêtes participera financièrement au feu d'artifice du 13.07 - la commune s'occupe de le commander;
- Nouveau groupe de bénévoles pour décorer le village : des décorations en bois seront fabriquées par ce groupe, et installées dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.